

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Ressources Humaines

SOUS-DOMAINE :

Ressources Humaines

OBJET :

Création de Poste

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

3 octobre 2019

Affichage en date du :

3 septembre 2019

Publication de la
présente en date du :

3 octobre 2019

Délibération n°

20190026

REPUBLIQUE FRANCAISE 20190026
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 3 octobre 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, BROUSSE Michel, BRUNEL
Christophe, CARLES Alain, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, DE
PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU J-Pierre, GALINIER Alain,
HENNEBELLE J-Luc, MARCOS J-Carlos, OURLIAC Christian, VAREILLE
M-Jeanne, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

PRADEL Christophe remplacé par Monsieur RIVIERE.
LOPEZ Frédéric remplacé par Monsieur MOREL.

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, CALMETTES Didier, CASSAN
Renée, DARFEUILLE Jérôme, GIESE Peter, GUILHEM Evelyne, LOPEZ
Frédéric, CAZENAVE Serge, JUIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard,
TOURNIER Guy.

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Président propose de recruter agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période.

Cet agent assurera les fonctions d'agent de déchèterie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 7 octobre 2019

Le Président,


Alan GARDES

